



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, que lors de la **séance du conseil municipal le 7 avril 2026** devant se tenir à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 176, 1^{re} Rue Est à Amos, à compter de 19 h 30, le conseil municipal de la Ville d'Amos statuera sur la demande de dérogations mineures suivante :

- 1) Dérogation mineure de Mme Danielle Naud et M. Gilles Fournier concernant l'immeuble situé au 40, rue de l'Aqueduc (secteur Saint-Félix-de-Dalquier) à Amos, savoir le lot 3 615 153, cadastre du Québec, afin de régulariser l'implantation de la résidence et celle de la remise sur la propriété, ce qui aura pour effet de fixer la marge de recul avant de la résidence à 4,95 mètres au lieu de 6,10 mètres, ainsi que fixer la marge de recul arrière de la remise à 0,35 mètre au lieu de 2,0 mètres, le tout tel que prescrit par le règlement de zonage n° 240 de l'ancienne municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil concernant cette demande lors de la séance ordinaire du 7 avril 2026. Dans l'éventualité où le conseil municipal accepte cette demande de dérogations mineures, le tout sera dès lors considéré étant conforme à la réglementation municipale.

DONNÉ À AMOS CE 20 MARS 2026.

La greffière,

(s)Mariane Michaud

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 346 de la Loi sur les cités et villes)

Je, soussignée, Mariane Michaud, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus fut publié sur le site Web de la Ville d'Amos le 20 mars 2026 et en affichant une copie au bureau de la Ville le même jour.

La greffière,

(s)Mariane Michaud